

# HUITIÈME RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF SUR LA RADIO AMATEUR CANADIENNE

**DATE :** Le mercredi 16 avril 1997

**HEURE :** De 9 h à 15 h

**LIEU :** Industrie Canada

Pièce 1585D

300, rue Slater

Ottawa (Ont.)

**PRÉSIDENT :** J. Farrell Hopwood

## **PARTICIPANTS :**

Darius Breau

Tom Jones

Harold Carmichael

Kathleen McCrea

Mike Connolly

## **ARC :**

Dennis Livesey

Jim Dean

Doug Leach

Doug Frame

Pierre Roger

Ken Pulfer

Daniel Lameroux

## **1. Examen et approbation de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté tel quel avec l'addition de trois questions qui seront débattues à la rubrique des nouvelles questions.

## **2. Approbation du procès-verbal de la réunion du 13 septembre 1996**

On signale qu'à la rubrique des nouvelles questions 5(b), le titre devrait se lire « Bandes éventuelles ». Le procès-verbal est adopté tel quel, sur une motion de Jim Dean, appuyée par Mike Connolly.

## **3. Discussion sur la situation actuelle de l'initiative de délégation de pouvoirs aux radioamateurs**

Mike Connolly fait un survol des éléments qui ont transpiré des discussions sur l'initiative en matière de délégation de pouvoirs aux radioamateurs, du point de vue d'Industrie Canada. Comme l'indiquait Jan Skora dans la lettre qu'il a fait parvenir au président de l'ARC, si Industrie Canada a décidé de ne pas aller de l'avant à ce moment-ci, c'est en raison de complications touchant le mécanisme de financement. À cet égard, Mike Connolly indique que « la balle est sans aucun doute dans le camp d'Industrie Canada ». Cependant, Industrie Canada a toujours l'intention d'aller de l'avant avec l'initiative de délégation bien que l'établissement d'ARAS/SARA aurait maintenant un impact sur la perte d'années si l'on songe à l'échéancier proposé et qu'il faudrait cerner les facteurs déterminants pour ARAS/SARA et l'ARC. On peut facilement comprendre, pour des raisons financières et d'autres engagements, l'ARC estime ne pas pouvoir maintenir sa participation à ce projet jusqu'à ce qu'Industrie Canada ait trié les questions de financement.

L'ARC dit comprendre la situation actuelle, cependant elle se dit désappointée par la décision d'Industrie Canada de ne pas aller de l'avant avec le projet d'initiative de délégation de pouvoirs dès maintenant. L'ARC dit également qu'elle doit mieux comprendre les difficultés à venir avant de s'engager à maintenir sa participation à l'initiative. Lors d'une réunion subséquente qui a eu lieu le 18 avril avec Michael Binder, SMASTIT, et le directeur de l'ARC, M. Binder a indiqué qu'Industrie Canada désirait poursuivre l'initiative de délégation et qu'il était peut-être opportun de considérer une approche progressive concernant la mise en oeuvre de fonctions de délégation particulières de manière contractuelle. L'ARC a indiqué que le Comité avait donné instruction d'informer Industrie Canada, que pour aller de l'avant avec le projet de délégation, il faudrait une « entreprise concrète ». Cela incluait des garanties quant à un engagement de haut niveau (sous-ministre adjoint) d'Industrie Canada, un plan efficace, des objectifs et des balises, ainsi que le financement nécessaire pour démarrer l'opération et la poursuivre. Industrie Canada fait remarquer qu'en ce qui concerne de nouveaux échéanciers pour la délégation, le Ministère n'a pas encore revu la nouvelle portée du projet. Par conséquent, il serait prématuré de proposer maintenant des dates de mise en oeuvre possibles.

On reconnaît que les membres de l'ARC qui font partie de comités comme le GTD et qui sont engagés dans des contrats de délégation ont bénévolement consacré une bonne partie de leur temps et de leurs efforts à cette initiative. L'ARC souligne que, pour continuer, il faudrait vraisemblablement que plus de mécanismes officiels soient mis en place du point de vue du partenariat d'Industrie Canada/ARC concernant le développement de cette initiative.

#### **4. Rapport sur les projets en cours de l'ARC et d'Industrie Canada**

##### ***1) Poursuite et amélioration des installations Internet***

Jim Dean fait le point sur les installations Internet dont le contrat est venu à expiration le 31 mars 1997. On a apporté plusieurs améliorations aux installations Internet et la

collectivité des radioamateurs a réagi de façon extrêmement positive. On recommande qu'Industrie Canada continue de financer cette base de données sous le nom de ARAS/SARA jusqu'à ce que la délégation soit réalisée. Ces démarches sont largement justifiées si l'on songe qu'on peut ainsi obtenir la base de données et les documents sur les indicatifs d'appel. On prévoit aussi regrouper le niveau du certificat détenu par un radioamateur et la base de données sur les indicatifs d'appel, mais cette amélioration devra attendre que la question de la délégation soit examinée.

Par conséquent, Industrie Canada accepte en principe que l'on maintienne l'emplacement sur la base de données sous réserve de l'approbation du conseil d'administration de l'ARC et de l'achèvement du contrat. Doug Frame indique qu'il faudra modifier le message d'introduction sur la page d'accueil d'ARAS/SARA, en ce qui concerne la délégation, pour l'actualiser.

### *ii) Logiciel d'examen*

Jim Dean donne un compte rendu approximatif des travaux contractuels qui ont été faits relativement à la délégation. Les besoins des utilisateurs et les caractéristiques fonctionnelles ont été élaborés en vue de mettre sur pied un système de gestion autonome pour ARAS/SARA et une demande de propositions a été publiée par Industrie Canada. Depuis, le projet a été mis en attente jusqu'à ce qu'on éclaircisse la question de l'avenir de la délégation.

De même, une partie de l'initiative d'ARAS/SARA impliquait la gestion des examinateurs délégués et une partie du travail a déjà été faite par l'ARC, qui a préparé un manuel à l'intention des examinateurs délégués. Cette initiative est également en attente jusqu'à ce qu'on prenne une décision sur l'avenir de la délégation.

Un projet distinct concernant un nouveau module d'examen devant remplacer « APES » est dans l'air depuis quelque temps. Le module actuel fait l'objet d'un essai pilote. Le contrat a été renouvelé pour cette année en vue de l'achèvement des travaux relatifs au logiciel d'examen.

### *iii) Banques de questions d'examen*

On a accordé un contrat à l'ARC pour qu'elle améliore les banques actuelles de questions pour les examens d'amateurs et pour qu'elle ajoute de nouvelles questions à ces banques. Cela a été fait et la version finale a été envoyée à Industrie Canada pour approbation. Harold Carmichael d'Industrie Canada a passé en revue les banques de questions et terminé son examen à la fin de mars. Le projet sera considéré comme terminé lorsque les modifications auront été apportées. Étant donné que ce produit devait accompagner la délégation, il faudra qu'Industrie Canada décide si le nouveau système d'examen doit être mis en place avant toute délégation.

## **5. Examen des activités en cours**

### ***1) Mise à jour au sujet du permis international pour radioamateurs et du CEPT***

Les deux ententes ont été négociées en vue de l'exploitation réciproque de la radio amateur. Une de ces ententes est intervenue avec la European Radio Union (CEPT) et l'autre avec l'Organisation des États américains (IARP). À cet égard, la lettre de délégation est en voie d'être envoyée au ministre. On espère que cette délégation à l'ARC sera terminée d'ici les prochaines semaines.

### ***ii) Arrangement de partage de la bande 220-222 MHz avec la FCC***

La situation est toujours la même depuis la dernière mise à jour du CCRAC. La Federal Communications Commission (FCC) a accepté en principe notre proposition d'arrangement de coordination, mais il faut encore que l'Administration américaine ratifie l'arrangement.

### ***iii) Rapport du groupe de travail sur les indicatifs d'appel***

Étant donné que tous les membres du CCRAC n'ont pas eu le temps de lire le rapport, on décide d'en faire le dépôt officiel et les membres de l'ARC et d'Industrie Canada l'examineront avant de faire des commentaires. On propose que les recommandations soient examinées par les membres du CCRAC et qu'on en discute ultérieurement. L'ARC essaiera de présenter ses observations sur les recommandations à Industrie Canada d'ici le 1<sup>er</sup> juin 1997.

## **6. Nouvelles questions**

### ***1) Discussion sur la politique d'Industrie Canada relativement à l'examen des candidats amateurs handicapés***

On est depuis longtemps préoccupé par l'idée que certaines personnes puissent jouer sur leur handicap pour se soustraire au processus d'examen. Cette crainte préoccupe régulièrement les examinateurs délégués lorsque des personnes qu'ils croient aptes à subir l'examen sont reçues par complaisance parce qu'on les dit handicapées. De même si ARAS/SARA devait recevoir le pouvoir délégué de faire subir des examens, il faudrait qu'Industrie Canada lui fournisse des directives plus précises sur l'attitude complaisante vis-à-vis des candidats.

Une discussion suit sur les avantages et les préoccupations concernant l'attitude complaisante des examinateurs et l'acceptation de certificats médicaux comme preuve de handicap. On s'entend pour dire qu'Industrie Canada devrait réexaminer ses procédures actuelles concernant les tests qu'on fait subir aux examinateurs délégués et toute proposition nouvelle pourrait être examinée à la prochaine réunion du CCRAC.

## ***ii) Droit de licence de station d'amateur***

Industrie Canada fait le point sur le projet de droit de licence et l'examen des droits pour tous les services. Vu l'ampleur du projet, Industrie Canada décide de se concentrer sur les bandes du service mobile terrestre en dessous de 1 GHz. Par conséquent, Industrie Canada a mis de côté le réajustement des droits du service d'amateur et d'autres services, comme les services fixes point à point au-dessus de 1 GHz. Ces services seront examinés dans le cadre d'une initiative future. Dans le cas des droits des stations radio d'amateur, Industrie Canada va très vraisemblablement les étudier de concert avec les droits d'autres licences, dans la perspective d'un prix fixé par voie administrative plutôt que d'après l'évaluation de la valeur du spectre utilisé.

## ***iii) Attribution mondiale de 7 MHz au service d'amateur proposée par l'IARU***

Cette question est abordée à titre d'information uniquement. L'Union internationale des radioamateurs (IARU) fait circuler un document qui expose son projet de soumettre à la Conférence mondiale des radiocommunications (CMR) 99 une attribution, dans la région des 7 MHz, d'au moins 300 kHz pour les radioamateurs, qui l'utiliseraient de façon exclusive à l'échelle mondiale. L'ARC va suivre l'évolution de la question.

## ***iv) Politique sur l'assignation d'un suffixe à une seule lettre***

L'ARC indique qu'il semble y avoir incohérence dans l'assignation des suffixes à une seule lettre. Bien que ces suffixes soient censés être assignés pour une courte période seulement, il semble y avoir des situations où de tels indicatifs d'appel sont assignés de façon permanente. Industrie Canada va clarifier la politique actuelle sur l'assignation des suffixes à une seule lettre et fera rapport à la prochaine réunion du CCRAC.

## ***v) Permission d'utiliser des indicatifs d'appel spéciaux***

On signale qu'Industrie Canada, dans certains cas, demande aux requérants qui désirent avoir des préfixes d'indicatif d'appel spéciaux de communiquer avec l'ARC pour faire approuver leur demande avant que le Ministère n'examine celle-ci plus en détail. L'ARC souligne qu'elle ne veut pas être perçue comme une association qui approuve les demandes d'indicatif d'appel des amateurs. Industrie Canada explique qu'elle assigne des préfixes d'indicatif d'appel spéciaux dans des circonstances exceptionnelles uniquement. Par conséquent, avant d'examiner une demande, le Ministère demande généralement que le requérant obtienne un certain examen de l'ARC indiquant que l'Association entérine la demande du point de vue de son caractère spécial. Étant donné que l'ARC est l'association nationale qui représente les radioamateurs canadiens, Industrie Canada se fie à celle-ci pour qu'elle lui procure un aperçu des mérites de ces types de demande, cas par cas. L'ARC indique qu'elle examinera la question avec le conseil d'administration pour déterminer s'il est nécessaire qu'elle prenne une position plus officielle sur le sujet.

*vi) Profileurs de vent dans la bande 440-1270 MHz*

L'ARC indique qu'on est à préparer une proposition que le Canada fera à la Conférence mondiale des radiocommunications (CMR) 97 relativement à des radars profileurs de vent fonctionnant dans la bande de 1270-1295 MHz. Le Service de l'environnement atmosphérique a exprimé un intérêt canadien vis-à-vis d'une assignation commune mondiale ou régionale pour l'exploitation de profileurs de vent fonctionnant sur 1 GHz. Le groupe d'étude 8/2 de l'Union internationale des télécommunications -Réglementation (UIT-R) a examiné la question et cerné des bandes éventuelles, y compris la bande de 1270-1295 MHz dans laquelle le service amateur a une attribution secondaire mondiale.

Cette question sera examinée par l'ARC dans le cadre de son rôle de porte-parole des radioamateurs canadiens, au moment de sa participation aux travaux du Comité des préparatifs du Canada en vue de la CMR-97.

**7. Date de la prochaine réunion**

La prochaine réunion du CCRAC aura lieu à Ottawa le 15 septembre 1997.